



CONTROVERSES

Le bulletin de l'opposition municipale de Gauche

N°6

www.pontsaintmartinavance

Janvier 2011

Malgré la crise, continuons d'avancer !

Les élus et l'association « Pont-Saint-martin Avance! » vous présentent leur bulletin consacré à l'actualité municipale. Nous avons fait évoluer sa présentation et son contenu afin de varier les sujets et les regards.

L'année qui s'achève a été fortement marquée par les difficultés économiques qui touchent les salariés, les entreprises et les exploitations agricoles, dans notre commune comme ailleurs. L'accroissement du chômage pénalise particulièrement les jeunes. Cet automne la mobilisation sociale autour de la réforme des retraites a laissé un goût d'injustice et d'amertume.

Dans ce contexte morose, nous nous réjouissons de l'adoption par la majorité du conseil municipal de quelques unes de nos propositions allant vers un peu plus de justice sociale (Abattements facultatifs sur la taxe d'habitation pour les ménages modestes et les

personnes handicapées - tarification tenant compte du quotient familial au restaurant scolaire).

Pour beaucoup d'entre nous les temps sont durs. Raison de plus pour agir, corriger les inégalités, anticiper et se mobiliser.

Ces derniers mois ont aussi été consacrés par les élus municipaux à la première phase, dite de diagnostic, de transformation du POS (Plan d'occupation des sols) en PLU (Plan local d'urbanisme). Les enjeux, les contraintes, les atouts de notre commune ont été débattus au sein d'ateliers ouverts pour l'instant aux seuls élus. Sans anticiper sur les choix qui seront faits, nous vous présentons en pages centrales quelques constats et propositions qui vous permettront de préparer le débat public prévu dans les prochains mois.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2011.

Rejoignez nous, adhérez et soutenez l'association PSMA

Nous puisons nos forces dans la volonté d'initier une démocratie plus participative sur la commune, avec une vraie vision à long terme du devenir de Pont Saint Martin. Notre indépendance d'esprit et financière est réelle.

L'association PSMA fonc-

tionne avec les cotisations de ses adhérents. Si vous partagez nos idées, si vous avez envie que les « choses bougent » à Pont Saint Martin, rejoignez nous, venez nous aider dans la mesure de vos possibilités bien sur. C'est l'union qui fait la force !

Pour adhérer à l'association, c'est très simple : faites nous parvenir, un chèque de 10 € avec vos coordonnées (Adresse, mail, n° de téléphone)

Philippe Brisemeur
président de PSMA

Vos élus :

De gauche à droite

• Michel BRENON

02.40.31.29.18

• Mireille CHEVALIER

02.40.32.74.12

• Marie Laure FLEURY

02.40.32.74.65

• Jean Paul CHAUVET

02.40.32.73.38

Sommaire :

- Editorial 1
- Ce que disent et votent vos élus 2
- Le PLU (Dossier) 3 à 6
- Les poids lourds du centre bourg 7
- Deux prix, deux mesures
- Les vestiaires du foot
- Municipalisation services
- Impôts locaux 8
- Informations

C'est décidé!

J'adhère à

PSMA

CE QUE DISENT ET VOTENT VOS ELUS

Dans cette rubrique, désormais habituelle, les élus de PONT SAINT MARTIN AVANCE ! vous tiennent informés de leurs interventions et de leurs votes lors des conseils municipaux. Vous trouverez l'intégralité des débats sur le site www.pontsaintmartinavance.com

CONSEIL MUNICIPAL du 30 SEPTEMBRE

Vente de l'immeuble situé 2 bis place St Martin

Le conseil municipal devait décider de la vente de l'immeuble sis 2 bis place St Martin, qui est composé d'un appartement, d'un espace commercial, d'un garage et d'une cave.

Le prix de vente proposé était de 210 000 €

Nous avons voté contre la vente à ce prix-là. (Voir page 7)

Demande de subvention pour l'opération concernant les vestiaires du football.

Le conseil était invité à voter une demande de subvention auprès du Conseil général pour la construction et la réhabilitation des vestiaires du football.

Nous avons voté pour la demande de subvention.

Nous avons réaffirmé notre accord à la réalisation de cette opération rendue nécessaire par la vétusté et l'exiguïté des vestiaires existants.

Nous avons, cependant, redit que nous trouvions le coût de ce projet très élevé. (Voir page 7)

Adhésion à l'association Sud -Loire Avenir

Il nous était proposé l'adhésion de Pont Saint Martin à cette association présidée par Jean Claude Lemasson maire de Saint Aignan. Son objectif est de promouvoir le sud Loire en vue d'un meilleur équilibre de développement entre le nord et le sud au point de vue économique, humain, démographique et environnemental. Nous avons défendu cette démarche et voté favorablement.

Taxe d'habitation : création d'abattements pour personnes de condition modeste et personnes handicapées.

Suite à nos demandes, il a enfin été proposé d'adopter la création d'un abattement spécial pour les personnes de condition modeste répondant à certains critères de revenus.

Il a également été proposé d'adopter un abattement pour les personnes handicapées qui remplissent certaines conditions.

Nous avons voté pour ces abattements qui bien que choisis à minima par la majorité municipale, permettront aux personnes concernées de voir leur taxe d'habitation 2011 diminuer légèrement. Nous nous réjouissons de ce pas vers plus de justice sociale.

CONSEIL MUNICIPAL du 9 DECEMBRE

Adoption du PV du Conseil Municipal du 30 septembre

Nos interventions concernant le prix de vente du local commercial sis 2 bis place Bretagne, et le coût élevé de la construction des nouveaux vestiaires du football n'étaient pas retranscrites dans leur intégralité. De ce fait, nous ne pouvions approuver ce procès-verbal.

Nos interventions seront intégrées dans un nouveau PV qui sera présenté à l'approbation du conseil de janvier 2011.

Modification du tableau des effectifs

Suite à la municipalisation des activités de l'OMEJ et de LA FARANDOLE, nous devons nous prononcer sur l'intégration des salariés de ces services au sein du personnel communal.

Nous avons signalé à la municipalité que le projet de délibération comportait une erreur de droit qui pouvait léser les salariés et ouvrir un contentieux pour la commune.

Cette délibération a été modifiée afin de permettre d'effectuer cette opération dans le respect de la législation du travail.

Nous avons adopté cette délibération modifiée.

Règlements intérieurs de la Farandole et de la Maison de l'enfance et de la jeunesse

Nous avons demandé que les deux règlements intérieurs proposés au vote soient modifiés sur plusieurs articles qui nous paraissaient soit discriminatoires, soit contraires à la législation propre à ce type de structure.

Afin de ne pas retarder la mise en place de la municipalisation au 1^{er} janvier, nous avons adopté ces deux règlements, sous réserve toutefois que des groupes de travail se réunissent prochainement et remettent à plat ces articles.

Questions diverses : accueil des gens du voyage

En fin de séance, le maire a évoqué la pétition signée par de nombreuses personnes demandant une application plus rapide de la loi concernant l'interdiction des constructions en zone agricole. Il proposait aux élus de la signer.

Nous avons fait remarquer que l'exaspération de certains riverains était compréhensible mais que le rôle d'un conseil municipal n'était pas de signer des pétitions mais d'agir. Nous avons rappelé que cette situation s'était longtemps développée avant que l'on s'en saisisse. Et qu'enfin il ne fallait oublier aucun des trois aspects de cette question : le respect de la loi par les voyageurs bien sûr, mais aussi la mise en conformité de la commune quant à ses obligations (Aménagement d'une aire d'accueil) et enfin le volet social afin de favoriser l'intégration de tous.

DOSSIER

Le PLU avance à petits pas

La procédure de transformation du POS (Plan d'occupation des sols) de Pont-Saint-Martin en PLU (Plan local d'urbanisme), décidée fin 2008, a pris une tournure plus active depuis le printemps 2010. La phase dite de diagnostic a tout d'abord donné lieu à plusieurs réunions entre élus, à l'organisation de tables rondes sur trois thèmes et à la présentation des grands enjeux communaux au cours d'une réunion publique début juillet.

Depuis septembre, les conseillers municipaux ont recommencé à plancher, thème par thème, sur les premières orientations, conseillés par l'urbaniste Philippe Simon. Ces échanges sans à priori, ne sont pas achevés. Sur de nombreux points, opposition et majorité se retrouvent sur des positions communes, et c'est tant mieux. Sur d'autres, nous divergeons et il est bien normal – et important – que chacun fasse valoir ses arguments.

D'autres démarches sont en cours. Une étude des flux de circulation dans le bourg a été demandée à la Communauté de communes de Grand-Lieu et le diagnostic agricole a été mené à bien. L'inventaire des zones humides est réalisé sous l'égide du Syndicat de bassin de Grand-Lieu avec les exploitants agricoles qui s'inquiètent des contraintes pouvant en découler.

Ces réflexions devraient déboucher en 2011 sur la présentation au conseil municipal du PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) qui fixera les orientations du PLU. Viendront ensuite les étapes du zonage (Toujours délicat) et de l'enquête publique.

Sans attendre, en respectant la confidentialité des études en cours et sans devancer les choix qui restent à faire, nous vous présentons quelques constats et propositions sur les principaux thèmes. Il s'agit d'un point d'étape, non exhaustif, afin que vous preniez part à ce débat.

Environnement : valoriser les espaces sensibles

La situation

Pont-Saint-Martin est reconnue, à juste raison, commune verte

- L'Ognon et la proximité du lac de Grand-Lieu sont créateurs d'identité
- Des espaces importants restent en zones naturelles et agricoles
- Près de 800 hectares de friches se sont développés plus ou moins récemment
- Certaines zones agglomérées n'ont toujours pas de solution d'assainissement et de nombreuses installations individuelles ne sont pas aux normes.

Nos propositions

- Protéger et valoriser les espaces sensibles présentant un intérêt écologique
- Poursuivre les efforts en matière d'assainissement en retenant rapidement une solution pour le village du Champsiôme et en accompagnant la mise aux normes des installations autonomes
- Préparer l'implantation de la nouvelle station d'épuration
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables y compris dans les bâtiments publics

DOSSIER

Agriculture : des exploitations à conforter

La situation

- L 'activité agricole est un pan important de notre économie. Elle contribue aussi à l 'entretien des paysages
- Sur les 2200 ha du territoire communal, seulement 640 sont occupés par la viticulture, l 'élevage et le maraîchage dans 19 exploitations
- Une dispersion des terres exploitées qui engendre des déplacements préjudiciables au bon fonctionnement des exploitations
- Un parcellaire extrêmement morcelé, hérité de l 'histoire
- Un développement significatif du maraîchage

Nos propositions :

- Préserver les terres autour des sièges d 'exploitation
- Inciter au regroupement des parcelles
- Concilier l 'activité des exploitations existantes avec le développement des zones économiques (D2A)
- Favoriser une meilleure intégration paysagère par la plantation ou la préservation de haies

Logement : diversifier l'offre

La situation

- A la porte de l 'agglomération nantaise, notre commune est très convoitée par les candidats à un logement
- Le parc de logements est constitué essentiellement de pavillons construits sur des parcelles dont la surface moyenne est relativement élevée, occupés en grande majorité par leurs propriétaires
- La dissémination importante de ces pavillons sur le territoire rural, conséquence de la politique menée pendant des années, favorise l 'étalement urbain et la consommation d 'espace
- Les logements locatifs sont peu nombreux, les logements sociaux représentent seulement 3% du parc total, chiffre nettement insuffisant au regard de la demande

3% de logements sociaux !



Pontain

Ben oui, comme à Neuilly !



Marti

Nos propositions :

- Un développement de l 'urbanisation dans et autour des zones agglomérées existantes
- Une densification plus importante de l 'habitat pour limiter la consommation de terres agricoles
- L 'intégration de nouvelles formes urbaines, de petits collectifs, des constructions de type R+2 (Rez de chaussée + 2 étages)
- Une plus grande diversité de l 'offre permettant à chacun, quels que soient son revenu, sa situation familiale ou son âge de trouver un logement adapté à sa situation.

DOSSIER**Démographie : encourager la dynamique****La situation**

- La commune atteint 5 550 habitants
- 70 naissances par an en moyenne depuis 2005
- Le rythme d'accroissement de la population se ralentit. Il est passé de + 3,4 % / an il y a 30 ans, à une moyenne de + 1,8 % / an ces dernières années
- 25% de population nouvelle depuis dix ans .
- La population reste jeune (22 % de moins de 14 ans alors que la moyenne nationale est de 18 %) mais un phénomène de vieillissement se dessine
- La tendance au desserrement (Passage d 'une occupation d 'un logement par 3 ou 4 personnes à l 'occupation de ce même logement par 1 ou 2 personnes. Les parents restent sur place après le départ des enfants) va s'accélérer

Nos propositions

- Encourager une dynamique démographique permettant le renouvellement des générations
- Accueillir de nouvelles familles pour maintenir les effectifs scolaires
- Se fixer l 'objectif d'une croissance de 1,9 % / an, retenu par le SCOT
- Favoriser la mixité sociale

Economie : prévoir des espaces de développement**La situation**

- Une commune attractive mais encore marquée par un fort déséquilibre : 1 400 emplois offerts sur place pour 2 500 actifs (dont 700 sur les ZA de Viais et de la Nivardière)
- Environ 65 % des actifs travaillent sur l 'agglomération nantaise
- Une diversité d 'activités économiques intéressante
- Un centre bourg dynamique
- Un supermarché qui draine une clientèle intercommunale
- La zone artisanale de la Nivardière est saturée.
- La zone de Viais dispose de 12 ha d 'extension programmée.
- La réserve foncière de 60 ha sur le D2A (Domaine d'activités aéroportuaire) est jugée stratégique

Nos propositions

- Continuer à développer le secteur de Viais, bien desservi par les voies de circulation
- Prévoir de nouveaux espaces pour le développement des activités artisanales
- Renforcer la dynamique de l 'axe commercial centre bourg / route de Nantes
- Préserver les possibilités de développement sur le D2A ou près de la Brosse en lien avec les zones économiques de l 'agglomération nantaise
- Permettre l 'aménagement de la zone du D2A, en lien avec Nantes Métropole

DOSSIER

Déplacements : étudier la perspective d'un contournement Est

La situation

Porte d'entrée de l'agglomération nantaise, aussi bien par Viais que par le bourg, notre commune présente plusieurs caractéristiques :

- Une voirie routière organisée autour de 5 axes majeurs (Saint-Aignan, Rezé, Les Sorinières, Viais et La Chevrolière) convergeant tous au centre-bourg
- Près de 10 000 véhicules / jour sur l'axe Nord-Sud, générant d'importants bouchons le matin et le soir ...au pied de l'église
- Le projet de déviation ouest esquissé au POS n'a jamais été activé et n'est plus réalisable compte tenu des contraintes environnementales
- Des liaisons piétonnes et cyclables sécurisées médiocres à l'intérieur du bourg et inexistantes vers les villages
- Des transports en commun ciblés sur les activités scolaires et les heures de pointe
- Une offre de stationnement satisfaisante en centre-bourg mais mal utilisée

Nos propositions

- Le désengorgement de la traversée du centre-bourg ne doit pas être une nouvelle fois repoussé à plus tard. La perspective d'un contournement par l'Est doit être étudiée sans attendre. Les choix à court terme doivent tenir compte de cette hypothèse
- Nos projets doivent tenir compte des réalisations en cours ou prévues (Doublement du RD 78 à Viais, contournement Sud-Ouest des Sorinières, accès au périphérique par la Brosse)
- L'amélioration des liaisons avec le réseau des transports de l'agglomération nantaise constitue un besoin prioritaire au regard des déplacements d'une majorité de la population
- L'amélioration des circulations douces (Piéton et vélo) doit être priorisée autour des cheminements utilisés pour les besoins quotidiens et incluse systématiquement dans les nouvelles voiries.

Le débat est ouvert, à chacun de l'enrichir

Nous vous avons présenté sur ces quatre pages les aspects les plus importants de la réflexion en cours sur le PLU et quelques unes de nos propositions, de façon synthétique.

Certains thèmes feront l'objet d'examen complémentaires ou n'ont pas encore été débattus par les conseillers municipaux, par exemple les conditions d'accueil des gens du voyage.

La démarche se poursuit.

N'hésitez pas à participer à ces débats et à apporter vos points de vue.

Nous restons à votre écoute.

POIDS LOURDS DANS LE CENTRE BOURG

Un arrêté municipal interdit la traversée du bourg, sauf desserte locale.

Pourtant cet été et début novembre, un nombre impressionnant de camions a traversé le bourg. Ces camions évacuaient notamment la terre issue du chantier « Océane ». Avaient-ils

obtenu une autorisation? Nous avons posé la question en commission voirie, il nous a été répondu par la négative.

Cela confirme les difficultés de circulation du centre bourg auxquelles il est nécessaire d'apporter des solutions.



DEUX PRIX, DEUX MESURES !

Je ne leur confierai pas ma maison à vendre...

Moi, s'ils veulent acheter la mienne, je ne dis pas non!



Marti



Pontain

Lors du conseil municipal du 30 septembre, le maire avait inscrit à l'ordre du jour, la vente de l'immeuble situé 2 bis place Bretagne comprenant un commerce (Café) de 127 m², un appartement de 140 m² et un garage.

La commune avait acquis cet ensemble immobilier en 1997 pour 167 693 € et y avait fait réaliser pour 45 734 € de travaux avant de le louer, soit un prix de revient global de 213 427 €.

Le 30 septembre dernier, il a été décidé de vendre cet immeuble pour 210 000 € (110 000 € pour l'appartement et 100 000 € pour le commerce).

Le service des Domaines avait estimé l'ensemble à 234 400 €.

La majorité a fait le choix de vendre 10 % en dessous de l'évaluation en raison de

travaux à effectuer.

Rappelons que les terrains pour construire la future médiathèque ont été acquis avec une forte majoration de l'évaluation du service des Domaines.

Ainsi dans un cas on vend en dessous du prix des Domaines et dans l'autre on achète au dessus.

Les élus de Pont Saint Martin Avance ont demandé au Maire de préciser quelle était la politique immobilière suivie par l'équipe majoritaire. Nous n'avons pas obtenu de réponse.

LES VESTIAIRES DU FOOT

L'entretien et l'aménagement des locaux municipaux et sportifs est une nécessité que nous soutenons sur la commune de Pont Saint Martin. Mais pas à n'importe quel prix !

Après avoir dépensé 250 000 € pour la réhabilitation des vestiaires de la salle Gardin en 2009, la réhabilitation des vestiaires du stade de football et leur extension sont estimés à 540 000 €.

Un tel budget pour une réhabilitation de l'existant et la construction d'un bâtiment sup-

plémentaire de 125 m² nous a conduit à nous renseigner sur des projets similaires.

L'investissement martipontain se classe au second rang avec un coût au m² de plus de 2000 € !!!

Nous avons voté la demande de subvention tout en soulignant l'importance de l'investissement. Nous serons vigilants quand il s'agira de voter l'enveloppe finale. Les finances de la commune exigent une réelle maîtrise des coûts.

Ben même pas, paraît-il!

À ce prix là, ils vont être luxueux les vestiaires!



Marti



Pontain

Farandole et OMEJ : quelle place pour les parents ?

La municipalisation du multi-accueil (La Farandole) et de l'office martipontain de l'enfance et de la jeunesse (OMEJ) est désormais effective. Les salariés sont devenus agents municipaux sous divers statuts. Quelle place sera donnée aux parents usagers ? Il nous paraît essentiel de laisser à ceux qui le souhaitent la possibilité de participer à la vie de ces nouvelles structures municipales. Nous proposons à cet effet la mise en

place d'une sorte de « conseil d'établissement ». Les parents qui le composeraient pourraient donner leur avis sur le fonctionnement en collaboration avec le personnel et les élus municipaux. D'autres manifestations pourront permettre la participation des parents. Nous agissons dans ce sens dans les groupes de travail sur ce sujet.

A noter sur vos agendas !

L'association et les élus de PSMA vous invitent à une soirée débat le vendredi 18 mars 2011.

Ce débat animé autour d'un film, portera sur le thème « Que contient notre assiette ? ». Vous pouvez d'ores et déjà donner votre avis sur le site de l'association.

www.pontsaintmartinavance.com

Taxe d'habitation et taxe foncière, pourquoi elles augmentent ?

QUELS SONT LES IMPOTS COLLECTES PAR LA COMMUNE ?

Les recettes d'une commune proviennent en partie de la collecte des impôts locaux : taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non bâti. La taxe d'habitation repose uniquement sur les ménages occupant un logement. La taxe foncière sur le bâti concerne tout propriétaire d'un local. La taxe foncière sur le non bâti est payée par les propriétaires de terrain non bâti ou dépassant une certaine superficie de jardin.

QUELS SONT LES IMPOTS COLLECTES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU ?

Depuis sa création, la CCGL collectait la taxe professionnelle auprès des entreprises implantées dans les 9 communes. Depuis 2010, cette taxe a été supprimée et remplacée par la contribution économique territoriale (CET) toujours perçue par la CCGL.

La CCGL a choisi de reverser l'essentiel de cette taxe aux communes, notamment au prorata de l'implantation des entreprises sur chaque territoire communal.

Toutes les données figurant dans les tableaux sont consultables sur le site officiel du ministère des Finances : impot.gouv.fr

POURQUOI LA TAXE D'HABITATION ET LES TAXES FONCIERES ONT-ELLES AUGMENTE DE 6% EN 2010 ?

On constate que depuis la création de la CCGL, il n'y a pas eu de nouvelles zones économiques sur Pont St Martin autres que le développement de la zone de Viais.

On peut facilement constater qu'à Pont St Martin, le montant de la taxe versée par les entreprises augmente moins vite que sur d'autres communes.

La commune choisit donc de faire supporter aux seuls ménages ce manque de recettes, en augmentant de façon conséquente les taux des taxes d'habitation et foncières. (Voir tableau ci-dessous).

QUELLES SONT LES CONCLUSIONS QUI DECOULENT DE CES CONSTATS ?

Le maire ne manque pas une occasion de rappeler que la commune est pauvre. Il invoque toujours l'héritage d'une situation antérieure, qu'il connaît bien étant élu depuis vingt ans. Certaines communes ont bien compris l'intérêt financier d'implanter des zones économiques sur leur territoire. La zone de Viais va s'agrandir de 12 ha, mais cela reste très modeste par rapport aux 30 ha prévus au parc de Tournebride sur la Chevrolière et à la construction d'un atelier relais de 1 770 m² sur le territoire du Bignon.

| TAXE PROFESSIONNELLE | 2007 : taxe collectée | 2009 : taxe collectée | augmentation |
|----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------|
| LA CHEVROLIERE | 1 354 567 € | 1 855 854 € | 37 % |
| LE BIGNON | 618 629 € | 886 826 € | 43 % |
| PONT SAINT MARTIN | 505 944 € | 597 526 € | 18 % |

| TAXE d'HABITATION | 2007 : taux communal | 2010 : taux communal | augmentation |
|-------------------|----------------------|----------------------|--------------|
| LA CHEVROLIERE | 16.86 % | 17.50 % | 3 % |
| LE BIGNON | 12.50 % | 12.50 % | 0 % |
| PONT SAINT MARTIN | 18.54 % | 20.11 % | 8 % |

PSMA & les élus vous invitent à leurs vœux le samedi 15 janvier à 11 h salle Saint-Martin

Messagerie :
contact@pontsaintmartinavance.com

Retrouvez nous sur le web :
www.pontsaintmartinavance.com

Réunion de
l'assoc salle
Brockenhurst

Vœux de PSMA
salle St Martin à
11h 00

Janvier 2011

| 16LUN. | MAR. | MER. | JEU. | VEN. | S.AM. | DIM. |
|--------|------|------|------|------|-------|------|
| | | | | | 1 | 2 |
| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |

• Le bureau de PSMA :

Philippe BRISEMEUR Président
06.81.04.98.62
Lydie LE MENAHEZE Vice présidente
Sandrine MONTMAURS Trésorière
Dimitri DENELEE Trésorier adjoint
Josette CHEVEREAU Secrétaire

L'association se réunit le premier jeudi de chaque mois (Sauf exception), à la salle Brockenhurst. Vous pouvez nous y rencontrer et êtes tous les bienvenus.